

---

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE

### PROCES-VERBAL DU 17 NOVEMBRE 2022

#### AU SIEGE DE LA CCM A SUSVILLE

---

#### Présents :

SAVIGNON Joseph	FAYARD Adeline	GARNIER Jean-Luc
SERRE Emmanuel	DURAND Bernard	CHARLES Christian
SIAUD Alain	DECHAUX Marie-Claire	BALME Eric
KAITANDJIAN Patrick	GIRARDOT Frédéric	MENDEZ Alain
BONOMI Jean-Pierre	TRAPANI Mary	GRAND Florence
MAUROY Claude	GIACOMETTI Geneviève	PERRIN Gilda
SIMONNET Martine	LAURENS Patrick	LE TRAOU Dominique
CHATTARD Arnaud	MONTANER-DUMOLARD Guillaume	PONCET Denis
PREVOT Fabienne	GARCIA Bernadette	BALMET Lucie
BRUGNERA Jean-Michel	LUC Alain	BUCH Emile
GERBI Franck	JOUBERT Thierry	MAUGIRON Frédéric
ROBERT Philippe	CHAUD Frédéric	MAUGIRON Gilbert
ROSSI Angélique	SAURAT Coraline	BARTHELEMI Maryse
CHANTRE Carine	LANEYRIE Jean-Marc	ROUSSET Alain
ROSSOGLIO Dominique	CURT Jean-Pierre	RAVANAT Eric
GONNORD Franck	GIRAUD Murielle	
BARI Nadine	RAVANAT Jean-Luc	

**Absents excusés représentés :** MASLO Raymond (pouvoir à SAURAT Coraline), FERREIRA Michel (pouvoir à ROSSI Angélique), BONNIER Eric (pouvoir à DECHAUX Marie-Claire), CIOT Xavier (pouvoir à FAYARD Adeline), BRUN Sylvie (pouvoir à TRAPANI Mary), PONTIER Joël (pouvoir à BARI Nadine), TOSCAN Michel (pouvoir à GIRARDOT Frédéric), MOSTACCHI Elisabeth (pouvoir à BALME Eric).

Nombre de délégués en exercice :	62
Nombre de délégués présents :	49
Nombre de pouvoirs :	08
<b>Nombre de délégués votants :</b>	<b>57</b>

#### ORDRE DU JOUR :

- 1. SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**
  - 1.1 PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 22 SEPTEMBRE 2022**
- 2. ACTES CONCLUS SOUS DELEGATION D'ATTRIBUTION**
- 3. CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE**
- 4. PETITES VILLES DE DEMAIN : CONVENTION DE SECURITE**
- 5. PLAN DE SOBRIETE ENERGETIQUE**
- 6. AMF : MOTION D'ALERTE SUR LES FINANCES LOCALES**

## **7. ALPE DU GRAND SERRE**

**7.1 TARIFS DE SKI ALPIN, DE SKI DE FOND, DES ACTIVITES ANNEXES ET DES AUTRES PRESTATIONS POUR LA SAISON 2022/2023**

**7.2 LOYER REDEVANCE EXERCICE COMPTABLE 2022**

## **8. ADMINISTRATION GENERALE, FINANCES ET RH**

**8.1 FINANCES – BUDGET ANNEXE ECONOMIE-EMPLOI : DECISION MODIFICATIVE**

**8.2 PERSONNEL – CHARGE(E) DE MISSIONS AGRICULTURE-FORET**

## **9. TOURISME ET ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE**

**9.1 ATTRIBUTIONS DE SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS**

**9.2 TERRITOIRE NAPOLEON : PLAN DE FINANCEMENT ET DEMANDE DE SUBVENTIONS**

**9.3 ETUDE TERRITORIALE D'OPPORTUNITE POUR LES « PETITS » CAMPINGS A (RE)QUALIFIER**

**9.4 ETUDE TERRITORIALE DE CONNAISSANCE DE LA CLIENTELE EN MATHEYSINE**

**9.5 ACTIVITES DE PLEINE NATURE – SITES D'ESCALADE : CONVENTION FFME**

**9.6 CAMPING LAC DU SAUTET ET SON RESTAURANT : AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE**

## **10. SPORT**

**10.1 ATTRIBUTION DE SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS**

## **11. CULTURE ET PATRIMOINE**

**11.1 ATTRIBUTION DE SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS**

**11.2 CTEAC : PROGRAMMATION 22-23 ET PROCHAINE RESIDENCE**

## **12. SENTIERS DE RANDONNEES & FORET**

**12.1 ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION : FORESTIVITES**

## **13. ENVIRONNEMENT, DEVELOPPEMENT DURABLE ET GEMAPI**

**13.1 GRAND CYCLE DE L'EAU – COMMISSION LOCALE DE L'EAU : CONVENTIONNEMENT STRUCTURE PORTEUSE**

## **14. MONTAGNE ET AGRICULTURE**

**14.1 ABATTOIR INTERCOMMUNAL DE LA MATHEYSINE**

**14.1.1 ICPE : AUTORISATION**

**14.1.2 PROLONGATION DE LA CONVENTION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC**

**14.2 SYMBHI : LABELLISATION EPAGE**

**14.3 TICHODROME : CENTRE DE SAUVEGARDE DE LA FAUNE SAUVAGE**

**14.4 CONVENTION AVEC LE GDS POUR LA DESTRUCTION DES NIDS DE FRELONS ASIATIQUES**

## **15. ENFANCE, JEUNESSE ET FAMILLES**

**15.1 ATTRIBUTION AUX ALSH**

**15.2 SUBVENTION POUR LA CRECHE COMMUNALE DE LA MURE « DES ROSES ET DES CHOUX »**

## **16. ECONOMIE ET EMPLOI**

**16.1 AIDE AUX ENTREPRISES : CONVENTION REGION-INTERCOMMUNALITE**

## **17. EAU ET ASSAINISSEMENT**

## **18. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, URBANISME ET LOGEMENT**

## **19. QUESTIONS DIVERSES**

Secrétaire de séance : Jean-Michel BRUGNERA

**Madame la Présidente** ouvre la séance.

Elle accueille dans l'assemblée Carine CHANTRE, nouvelle conseillère titulaire pour La Motte d'Aveillans, et Liliane CORNU, conseillère suppléante pour Entraigues.

Fabien MULYK, Eric BONNIER et Marie-Noëlle BATTISTEL arriveront en cours de séance.

Elle propose de rajouter un point à l'ordre du jour :

### **7. Alpe du Grand Serre**

#### **7.3 Comptabilité – durée Amortissement**

Cet ajout est accepté par l'assemblée.

Coraline SAURAT fait un point d'actualité sur la Taxe d'Aménagement débattue en Conférence des Maires du 10 octobre dernier : le choix a été de ne pas délibérer. Le courrier sur le sujet a été adressé au Préfet qui n'a apporté aucune réponse à ce jour. A l'Assemblée Nationale, un groupe a déposé un amendement sur la LOF 2023 pour un retour à un caractère facultatif du reversement des communes aux EPCI.

## **1 SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

### **1.1 Procès-verbal du 22 septembre 2022**

Le procès-verbal de la séance du 22 septembre 2022 est soumis au vote de l'assemblée délibérante.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

➔ **ADOpte** le procès-verbal de la séance du conseil communautaire du 22 septembre 2022.

## **2 ACTES CONCLUS SOUS DELEGATION D'ATTRIBUTION**

En séance, Madame la Présidente rend compte des travaux et des attributions exercés par délégation de l'organe délibérant :

➔ **LOCATIONS, BAUX, CREDITS-BAUX**

➔ **MARCHES (MAPA) ET ACCORDS CADRE**

➔ **DEPOTS DE GARANTIES ENCAISSES :**

➔ **CONTRATS D'ASSURANCES**

➔ **ALIENATION DE BIENS IMMOBILIERS JUSQU'À 4 600 €**

➔ **INTENTER DES ACTIONS EN JUSTICE OU DEFENDRE LA COLLECTIVITE DANS LES ACTIONS INTENTEES CONTRE ELLE**

➔ **SIGNATURE DE CDD**

- Un agent en remplacement d'un congé de maladie de longue durée sur le service des Ordures Ménagères à compter du 1er novembre 2022
- Un agent en remplacement d'un Maître Nageur Sauveteur en congé de paternité du 12 octobre au 8 novembre 2022

### 3 CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

Présentation par Coraline SAURAT :

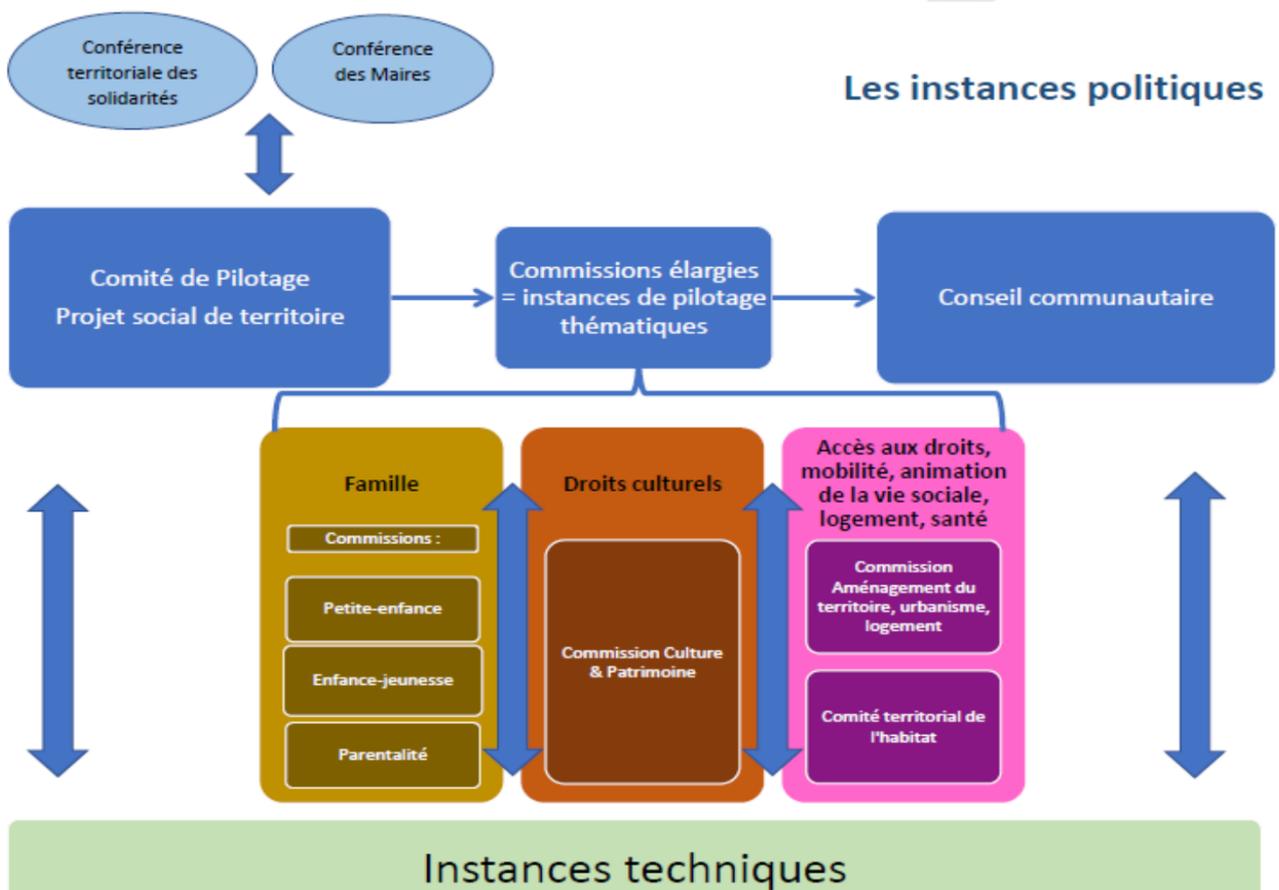
Depuis le mois de mai, la Matheysine s'est engagée dans l'élaboration d'un diagnostic social partagé afin de mieux connaître les besoins sociaux du territoire.

Cette analyse, conduite par les services de la Communauté de communes de la Matheysine, en partenariat avec le Département de l'Isère, la Caisse d'allocations familiales, la Mutualité Sociale Agricole, les communes et les acteurs associatifs du territoire, servira de fondations au Projet social de territoire, à travers une Convention Territoriale Globale (CTG).

Cette CTG va venir en remplacement du CEJ, qui arrive à terme le 31 décembre 2022, avec pour finalité de rendre plus équitable, plus accessible et plus performante l'offre de services pour les habitants de la Matheysine.

Ce projet est construit autour de trois objectifs généraux :

- Objectif général n°1 : Soutenir l'émancipation des personnes
- Objectif général n°2 : Améliorer le vivre ensemble
- Objectif général n°3 : Mieux coopérer au service des objectifs précédents



La délibération pour conclure la CTG sur 2023-2025 sera présentée en conseil communautaire du 15 décembre prochain. La convention sera envoyée en amont aux communes pour obtenir leur retour.

Chaque commune sera invitée à délibérer en janvier-février 2023.

Coraline SAURAT propose d'attendre l'arrivée d'Éric BONNIER pour traiter le point 4 : Petites Villes de Demain : Convention de Sécurité.

Arrivées d'Anne STUTZ, Marie-Noëlle BATTISTEL et Philippe FAURE.

## 5 PLAN DE SOBRIETE ENERGETIQUE

Présentation par Coraline SAURAT :

Le plan de sobriété énergétique gouvernemental présenté le 6 octobre dernier, vise plusieurs objectifs :

- À long terme, il s'agit d'enclencher une logique de sobriété pour atteindre la neutralité carbone en 2050 ;
- À moyen terme, une réduction de 10% de la consommation énergétique sur les deux prochaines années par rapport à 2019 ;
- A court terme, l'objectif est de minimiser le risque de coupure d'électricité cet hiver 22-23.

Pour ce faire, la Communauté de Communes de la Matheysine met en œuvre un plan d'actions réalisable à très court terme, peu coûteux, et des pistes de travail à moyen et long termes pour une vraie adaptation au changement.

La mise en œuvre des actions applicables dès maintenant pour être efficaces dès cet hiver, permet à la Communauté de Communes de la Matheysine de contenir ses dépenses « énergétiques » afin de ne pas obérer ses finances.

La garantie du résultat de ce plan de mesures est avant tout la sensibilisation et la mobilisation de chaque élu, chaque agent dans l'application et le respect des consignes. Les enjeux nous obligent collectivement.

Elle présente les grandes lignes du Plan de sobriété énergétique mis en œuvre à la Communauté de Communes de la Matheysine.

Arrivée de Jean-Marc LANEYRIE.

## 6 AMF – MOTION D'ALERTE SUR LES FINANCES LOCALES

Présentation par Dominique LE TRAOU :

Il est proposé d'adopter la motion de mobilisation proposée par l'AMF relative au contexte financier qui préoccupe les communes et les intercommunalités.

*Les ressources dont elles disposent en contrepartie des compétences qu'elles exercent sont menacées par l'inflation : elles doivent être garanties en Euros constants. La hausse des coûts de l'énergie fragilise l'équilibre de nos budgets, notre capacité d'investissement et le maintien d'une offre de services répondant aux attentes des habitants : la tarification de l'énergie pour les collectivités doit être maîtrisée. C'est le message que porte sans relâche l'AMF depuis plusieurs mois auprès du Gouvernement et du Parlement. Des avancées ont été obtenues, mais elles ne sont pas à la hauteur des défis devant nous. Il nous faut donc poursuivre notre action de conviction et de proposition : beaucoup d'entre vous souhaitent s'y associer. Nous vous proposons donc de faire adopter par votre Conseil Municipal / Conseil communautaire la motion que vous trouverez sur ce lien. Votre mobilisation est précieuse et nécessaire pour que notre voix soit entendue. Merci de votre action.*

Arrivée d'Éric BONNIER (annulation du pouvoir à Marie-Claire DECHAUX).

**Marie-Noëlle BATTISTEL** souligne l'importance d'une forte mobilisation sur cette motion. Avec le Congrès des Maires de la semaine prochaine, cela serait important de disposer déjà des intentions des collectivités pour en rendre compte aux membres du Gouvernement présents sur le Congrès. Elle espère que le débat aura lieu sur les champs évoqués : la Dotation Globale de Fonctionnement, le bouclier énergétique et la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

→ **ADOpte** les termes de la motion présentée.

→ **AMPLIATION** sera transmise au Préfet et aux parlementaires du Département

#### 4 PETITES VILLES DE DEMAIN : CONVENTION DE SECURITE

Présentation par Coraline SAURAT :

La commune de La Mure s'est engagée dans le dispositif des « Petites Villes de Demain », dont la Communauté de Communes de la Matheysine est signataire. Il s'agit d'un programme développé par l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), dont l'objectif est d'améliorer les conditions de vie des habitants des communes de moins de 20 000 habitants et des territoires aux alentours, en accompagnant les collectivités dans des trajectoires dynamiques et respectueuses de l'environnement.

Une conférence de maires avait été dédiée à la présentation de ce dispositif.

Cet engagement pour l'amélioration de la qualité de vie nécessite une offre de sécurité adaptée. C'est ainsi que la gendarmerie apporte son expertise, afin d'accompagner utilement les élus dès la phase de conception de leur projet de redynamisation territoriale.

La gendarmerie, la commune de La Mure, et la Communauté de Communes de la Matheysine, se mobilisent conjointement pour garantir la sécurité et la tranquillité de la population.

Pour ce faire, une convention doit être conclue entre les trois partenaires.

Elle évoque les engagements de la CCM prévus dans la convention :

- Achat de deux vélos à assistance électrique pour sillonner la via-matacena ;
- Mise à disposition de salles de réunion au siège de l'intercommunalité pour des actions « hors les murs » et accompagnement de l'intercommunalité dans un rôle de facilitateur si besoin pour la transmission d'informations ;
- Accompagnement des gendarmes et leurs familles pour faciliter leur accès aux services publics ;
- Accompagnement dans le renforcement du geste de tri (déchets ménagers) au sein de la gendarmerie.

Coraline SAURAT donne la parole à Eric BONNIER pour la présentation de la convention.

**Eric BONNIER** précise que la signature d'une convention a l'avantage de cadrer les choses.

Il fait part des engagements de la commune de La Mure, notamment sur les enjeux de sécurité dans ses projets d'aménagement.

**Coraline SAURAT** mentionne pour exemple le travail engagé sur la plage de Laffrey.

Cet engagement doit être conforté par le soutien de la Communauté de Communes de la Matheysine pour renforcer la présence de réservistes sur les ailes de saison estivale. La fourniture de repas aux réservistes fera l'objet d'une convention partenariale entre la Gendarmerie et l'intercommunalité.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ➔ **APPROUVE** les termes de la convention ;
- ➔ **AUTORISE** Mme la Présidente à signer la convention, les avenants le cas échéants, et à engager les démarches nécessaires.

## 7 ALPE DU GRAND SERRE

Présentation par Coraline SAURAT :

### 7.1 Tarifs de ski ALPIN, de ski de fond, des activités annexes et des autres prestations pour la saison 2022/2023

La convention d'exploitation du domaine skiable de l'Alpe du Grand Serre, signé entre le SIAG et AGS Nature, est transférée à la CCMatheysine depuis le 01/01/2021.

Dans son article 6, les tarifs sont proposés par l'exploitant avant chaque début de saison et autorisés par la collectivité.

En séance, présentation des tarifs et dates d'ouvertures actées par les délibérations de l'EPIC AGS Nature :

- N° 2118 du 20 octobre 2021 pour le ski de fond, activités annexes et autres prestations,
- N° 2119 du 20 octobre 2021 pour le ski alpin.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ➔ **AUTORISE** la régie AGS Nature à pratiquer les tarifs présentés ;
- ➔ **AUTORISE** Mme la Présidente à signer les documents inhérents à cette décision.

**Jean-Marc LANEYRIE** demande si la CCM a de nouveaux éléments pour l'avenir de la gestion de la station.

**Coraline SAURAT** fait état de ses visites auprès des « grands » financeurs : le projet est bien reçu et la convergence est totale avec la SATA. Pour l'instant, elle ne dispose pas d'éléments concrets mais le projet évolue chaque jour. Tous ces éléments seront présentés lors de la réunion le 30 novembre à destination des élus du territoire.

Présentation par Dominique LE TRAOU :

### 7.2 Redevance exercice comptable 2022

La convention d'exploitation, liant la CC Matheysine à AGS Nature, stipule, dans son article 8, les dispositions financières avec notamment la redevance à verser par l'exploitant de 200 000 € HT par an. En fonction des saisons et des possibilités d'AGS Nature, sans mettre en difficulté le budget annexe de la CCM, cette redevance a été ajustée. Pour rappel du contexte, sur les années antérieures, la somme totale prévue n'a jamais été versée.

Pour 2022, le paiement d'un loyer n'a pas été exclu lors du vote des budgets.

Toutefois, AGS Nature n'ayant pas la capacité d'honorer ce loyer pour l'exercice 2022, une demande d'exonération a été transmise à la CCM.

Eu égard aux capacités budgétaires et financières d'AGS Nature, il est proposé d'établir un avenant à la convention d'exploitation du domaine skiable alpin pour exonérer AGS Nature des sommes à payer pour le loyer pour l'exercice comptable 2022.

**Alain LUC** est étonné qu'AGS Nature n'arrive pas à payer une redevance, même minime, alors même que la dernière saison a été bonne.

**Dominique LE TRAOU** précise que, malgré cette bonne saison, le résultat a été juste à l'équilibre.

**Coraline SAURAT** : Malgré un très bon résultat, il n'est pas possible de verser une redevance. En effet, ce budget est complexe avec la hausse du coût des carburants et de l'énergie, même si l'impact est inférieur à celui d'autres stations avec le contrat en cours.

**Guillaume MONTANER-DUMOLLARD** demande si lors de la réunion du 30 novembre, les élus pourront disposer d'un bilan de saison hiver/été 2022.

**Coraline SAURAT** : Les chiffres avaient été annoncés en séance du conseil communautaire à l'issue de la saison hiver. Mais ils seront repris lors de la réunion du 30 novembre, avec la présence du responsable de la SATA.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ➔ **ADOPTÉ** l'exonération de la redevance pour l'exercice comptable 2022 ;
- ➔ **AUTORISE** Mme la Présidente à signer l'avenant à la convention et tous les documents inhérents à cette décision.

### 7.3 Finances – Amortissement

Lors de sa séance du 26 novembre 1998, afin de mieux tenir compte de ses contraintes financières, le Conseil Syndical du Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement et la Gestion du domaine du Grand-Serre avait pris la décision de modifier les durées d'amortissements de certains biens comme suit :

<b>Bâtiments en dur et gros travaux :</b>	<b>50 ans</b>
<b>Bâtiments légers et travaux d'amélioration :</b>	<b>30 ans</b>
<b>Télesièges et téléskis :</b>	<b>40 ans</b>

Afin d'être plus en phase avec les préconisations de la nomenclature comptable M4, il est demandé au Conseil Communautaire de bien vouloir adopter un nouveau plan d'amortissement pour les biens précités. La durée d'amortissement proposé pour ces trois catégories de biens est de 35 ans.

Ce nouveau plan se substitue aux plans précédemment appliqués par le Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement et la Gestion du domaine du Grand-Serre pour l'amortissement des biens transférés à la Communauté de Communes de la Matheysine.

**Jean-Marc LANEYRIE** : Avec cette mesure, on va encore alourdir la charge d'amortissement.

**Dominique LE TRAOU** précise qu'il travaille actuellement sur le recours auprès du ministère pour obtenir une régularisation de la situation à l'avantage de la collectivité, en réduisant la valeur des biens.

**Philippe ROBERT** : Etant donné l'âge du matériel concerné, combien reste t-il à amortir ?

**Dominique LE TRAOU** : Il est très difficile de donner un montant exact puisque rien n'a été fait périodiquement, avec des erreurs et responsabilités des différents comptables publics successifs.

**Eric BONNIER** : Ces années sans amortissement et sans loyers ont permis à l'Alpe du Grand Serre de continuer à exister.

**Arnaud CHATTARD** : Ces défaillances d'amortissement datent des années 80.

**Coraline SAURAT** salue le travail colossal effectué par Dominique LE TRAOU pour retracer l'historique et assainir la situation, et précise que, si ce passif n'est pas « effacé », la collectivité ne pourra pas mener à bien la DSP.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ➔ **ADOPTÉ** la durée d'amortissement des bien ci-dessus définis ;
- ➔ **AUTORISE** Mme la Présidente à engager les démarches nécessaires et à signer et tous les documents inhérents à cette décision.

## 8 ADMINISTRATION GENERALE, RH & FINANCES

Présentation par Dominique LE TRAOU :

### 8.1 Finances – Budget annexe économie-emploi : décision modificative

Il est nécessaire de prévoir une décision modificative sur le budget annexe Economie-Emploi.

Section de Fonctionnement			
Fonctionnement Dépenses	DM1	Fonctionnement Recettes	DM1
661121 - ICNE de l'exercice	2 992,50	752 - Loyers	10 000,00
023 - Virt à la section d'invest.	7 007,50		
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>10 000,00</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>10 000,00</b>

Section d'Investissement			
Investissement dépenses	DM1	Investissement recettes	DM1
Pg 0011 - Mat et Mob administratif – Art 2183 – Mat. de bureau et informatique	7 007,50	021 - Virt de la section de fonct.	7 007,50
165 - Dépôts et cautionnements	2 500,00		
020 - Dépenses imprévues	-2 500,00		
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>7 007,50</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>7 007,50</b>
<b>TOTAL GENERAL DM1 DEPENSES</b>	<b>17 007,50</b>	<b>TOTAL GENERAL DM1 RECETTES</b>	<b>17 007,50</b>

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ➔ **ADOpte** la décision modificative ci-dessus présentée ;
- ➔ **CHARGE** Madame la Présidente et le Comptable public, chacun en ce qui le concerne de l'application de la présente décision.

### 8.2 Personnel– Chargé(e) de mission Agriculture-Forêt

Par délibération en date du 3 juin 2019 (n° 63-2019), le conseil communautaire avait validé la création d'un poste non permanent de chargé(e) de mission agriculture. Le délai de cette première mission arrive à échéance le 31 décembre prochain. Il est proposé de reconduire ce contrat dans les mêmes conditions – missions – quotité travail pour une nouvelle durée de deux ans, pour conforter la politique intercommunale menée en lien avec le monde agricole. Certaines missions (animation foncière, PAT...) sont subventionnées.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ➔ **VALIDE** la reconduction du poste de chargé(e) de mission Agriculture-Forêt pour une durée de deux ans, soit jusqu'au 31 décembre 2024 ;
- ➔ **CHARGE** Madame la Présidente à engager les démarches nécessaires et à signer tous documents inhérents à cette décision.

## 9 TOURISME & ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

Présentation par Arnaud CHATTARD :

### 9.1 Attributions de subvention

Sur proposition de la commission Tourisme réunie le 28 septembre dernier, sont soumises au vote les attributions de subvention, dans la limite des crédits disponibles fixés lors du vote du budget primitif 2022.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

→ **DECIDE** d'attribuer les subventions suivantes :

Association	Evènement	Subvention attribuée
Comité Isère des clubs alpins et de montagne	Commémoration des 100 ans du refuge de Font Turbat	500 €
Association Tous à Poêle	Réfection de la cabane de Boustigues à Corps	600 €

**Christian CHARLES** demande pourquoi une demande similaire à celle de Tous à Poêle avait été refusée l'an dernier. **Arnaud CHATTARD** n'a pas souvenir de cette demande mais va se renseigner avec les services et reviendra vers le Maire.

**Dernière minute – information complémentaire** : La demande avait bien été reçue mais n'était pas éligible à l'époque en tant qu'opération pouvant faire l'objet d'une subvention. Précédemment, la commission Tourisme aidait uniquement sur des évènements et pas sur de l'investissement. Sur impulsion de ce nouveau mandat, la commission a validé la possibilité d'aider au petit investissement selon la disponibilité de l'enveloppe budgétaire.

### 9.2 Territoire Napoléon

Concernant l'opération « Territoire Napoléon », le projet a été modifié dans son contenu et sa temporalité : ainsi l'ensemble des subventions a été retravaillé pour intégrer les modifications liées aux nouvelles orientations et aux nouvelles contraintes. Le projet s'oriente vers une valorisation de trois sites complémentaires avec un lien le long de la RN85. Les sites à scénariser sont : la Prairie de la Rencontre à Laffrey, La Mure avec le Musée Matheysin et la place devant la mairie, le village de Corps avec notamment le jardin de la Maison Napoléon.

Afin de pouvoir mettre en œuvre ces actions sur ce vaste projet, il est proposé de phaser l'opération. Cela avait déjà été évoqué en séance.

En effet, dès que l'on touche aux édicules ou aux bâtiments, on n'arrive pas à avancer aussi rapidement que prévus. Ce travail est effectué en concertation avec les maires des communes concernées.

La proposition est de fixer deux phases pour avancer au plus vite sur les aménagements paysagers :

PHASE 1 : Aménagements paysagers des sites et scénographies (création et pose).

PHASE 2 : Eléments patrimoniaux spécifiques ; rénovation du bâtiment de la Prairie de la Rencontre, abri et sanitaire (éléments du programme nécessitant des démarches administratives plus longues).

Le plan de financement du projet PHASE 1 serait le suivant :

	<b>Assiette de chaque financeur pour la phase 1</b>	<b>Montant de la subvention sollicitée pour la phase 1</b>	<b>Taux de subvention global PHASE 1</b>
<b>FEDER – Europe (44%)</b>	525 620,00	231 272,80	19,2%
Fonds Avenir Montagnes ETAT (30%)	597 426,72	209 099,35	17,4%
Région SVPN-TM4S (20%)	1 123 046,72	224 609,34	18,6%
Conseil départemental CPAI 3 (21%)	939 495,72	197 294,10	16,4%
Conseil départemental dispositif Nature-Culture (80%)	81 200,00	64 960,00	5,4%
<b>Total des co-financeurs publics</b>		<b>927 235,60</b>	<b>77%</b>
Autofinancement		277 011,12	23%
<b>Coût total du projet – PHASE 1 (HT)</b>		<b>1 204 246,72</b>	<b>100%</b>

**Nadine BARI** demande ce qu'il en est de l'aide accordée par la Crédit Agricole pour le projet de la Prairie.

**Arnaud Chattard** : Les dépenses concernées par cette aide n'ayant pas été engagées, le versement des fonds n'ont pas été demandés.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ➔ **VALIDE** le plan de financement proposé ci-dessus avec le phasage ;
- ➔ **AUTORISE** Mme la Présidente à engager toutes les démarches nécessaires pour établir les demandes de subventions auprès de la Région Sud pour le dispositif FEDER, auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et auprès de l'Etat pour l'enveloppe Avenir Montagne.

### **9.3 Etude territoriale d'opportunité pour les « petits » campings à (re)qualifier**

La Communauté de communes de la Matheysine est lauréate de l'appel à projets « Aménagement tourisme Durable ». Cela permet la contractualisation d'un partenariat avec l'Etat au dispositif SGAR FNADT Destination France pour des études à mettre en œuvre à court terme.

Il est proposé de disposer d'une étude d'opportunité – fléchée dans la candidature « Espaces Valléens » - pour les « petits » campings avec l'objectif d'identifier et d'accompagner les projets d'adaptation et de développement de la qualité de l'offre existante :

- Analyse des potentialités, positionnement, aménagements, approche économique, mode de gestion
- Outil permettant aux propriétaires une vision prospective y compris dans le partenariat public /privé.

Arnaud CHATTARD informe que les services de la CCM vont prendre attache auprès des élus disposant de campings pouvant intégrer l'étude (petits camping communaux)

Le plan de financement est le suivant :

<b>Dépenses Etude</b>	<b>40 400 €</b>
<b>Recettes</b>	<b>40 400 €</b>
Etat SGAR FNADT 80%	32 320 €
Autofinancement 20%	8 080 €

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ➔ **VALIDE** le projet et le plan de financement tel-que proposé ci-dessus ;
- ➔ **SOLLICITE** les aides de l'Etat les plus élevées possibles ;
- ➔ **AUTORISE** Mme la Présidente à signer tous les documents inhérents à cette décision.

#### **9.4 Etude territoriale de connaissance de la clientèle en Matheysine**

La Communauté de Communes de la Matheysine est lauréate de l'appel à projets « Aménagement tourisme Durable ». Cela permet la contractualisation d'un partenariat avec l'Etat au dispositif SGAR FNADT Destination France pour des études à mettre en œuvre à court terme.

Il est proposé de disposer d'une étude – fléchée dans la candidature « Espaces Valléens » - de connaissance des clientèles en Matheysine :

- Étude qualitative comportementale des clientèles : profils, comportements, satisfaction
- Disposer de données objectives permettant de guider les actions de développement ou de qualification des offres touristiques, voire de promotion / communication

Le plan de financement est le suivant :

<b>Dépenses Etude</b>	<b>21 400 €</b>
<b>Recettes</b>	<b>21 400 €</b>
Etat SGAR FNADT 80%	17 120 €
Autofinancement 20%	4 280 €

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ➔ **VALIDE** le projet et le plan de financement tel-que proposé ci-dessus ;
- ➔ **SOLLICITE** les aides de l'Etat les plus élevées possibles ;
- ➔ **AUTORISE** Mme la Présidente à signer tous les documents inhérents à cette décision.

#### **9.5 Activités de plein nature – sites Escalade : conventionnement FFME**

Dans le cadre de sa politique d'attractivité touristique et sportive, la CCM assume l'entretien et la mise en valeur des sites naturels d'escalade inscrits au Plan départemental des espaces, sites et itinéraires (PDESI) du Département de l'Isère, destinés à assurer un développement harmonieux des sports de nature. Validés lors d'une Commission départementale des espaces, sites et itinéraires (CDESI), les sites inscrits au PDESI bénéficient d'un plan de gestion adapté intégrant les enjeux sportifs, environnementaux, touristiques et économiques, de cohabitation et de sécurité portés par le Département.

En complémentarité des engagements pris par le Département de l'Isère sur ces sites (par voie de convention), il est proposé d'établir une convention définissant les objectifs communs et partagés entre la CCM et le Comité territorial FFME.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ➔ **VALIDE** le partenariat avec la FFME ainsi que les termes de la convention contractualisation les engagements de chacun ;
- ➔ **AUTORISE** Mme la Présidente à signer la convention et tous les documents inhérents à cette décision.

### **Question Sentiers de randonnées PDIPR**

**Jean-Marc LANEYRIE** évoque le balisage des sentiers de randonnée qui est parfois insuffisant.

**Arnaud CHATTARD** passe la parole à Emmanuel SERRE, conseiller délégué sur la thématique des sentiers.

**Emmanuel SERRE** précise que le réseau de PDIPR comporte près de 800km et que sa surveillance est difficile. Un article sur le journal intercommunal invitera les usagers et communes à faire remonter ce genre de problème à la CCM. Il ne peut donner qu'une réponse générale ce soir, mais invite à se rapprocher du service dédié.

**Christian CHARLES** évoque le travail du groupe de bénévoles sur sa commune qui fait le « job » en marquant les sentiers, et fait remonter les informations au Département.

**Emmanuel SERRE** demande de faire la part des choses et ne sais pas si leur travail est mené sur les sentiers PDIPR. Il évoque pour les problèmes sur le réseau PDIPR l'application SURICATE, même si elle propose plus une approche de sécurisation des sentiers. Cependant, il invite toutes les communes à faire part des « manquements » auprès des services de la CCM.

**Gilbert MAUGIRON** évoque les référents de secteur qui font remonter les informations et ont une action très utile dans le bon fonctionnement du réseau.

### **9.6 Camping du lac du Sautet et son restaurant : autorisation d'occupation temporaire**

Par décision en date du 10 décembre 2020, l'Assemblée délibérante a fixé les principes de la consultation de l'Autorisation d'Occupation Temporaire du camping du lac et son restaurant pour une durée de 6 ans. L'AOT a été conclue du 26 avril 2021 au 1<sup>er</sup> décembre 2026.

Cependant, l'occupant a dénoncé le contrat – arrêt activité – à la fin de cette saison estivale.

Arnaud CHATTARD souhaite publiquement remercier les occupants de tout leur travail, implication et leur bonne volonté pour leurs années au camping du Sautet.

Fabien MULYK rejoint Arnaud sur la qualité de leur engagement.

Aussi, il est proposé de lancer une nouvelle consultation pour être opérationnel dès la saison estivale 2023.

Les élus seront invités à autoriser le principe de cette nouvelle AOT. Un travail doit être mené pour adapter au mieux le nouveau cahier des charges : Durée de 2 ans fermes, puis 1 an et à nouveau 1 an soit une convention de 4ans, pour repartir sur les mêmes bases.

L'examen des candidatures est prévu à compter du 17 janvier 2023.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ➔ **AUTORISE** le principe d'une nouvelle AOT pour le camping du lac du Sautet et son restaurant ;
- ➔ **AUTORISE** le lancement de la consultation ;
- ➔ **AUTORISE** Mme la Présidente à engager les démarches et à signer les documents inhérents à cette décision de consultation.

## 10 SPORT

Présentation par Frédéric MAUGIRON :

### 10.1 Attributions de subvention

Sur proposition de la commission Sport réunie le 9 novembre dernier, sont soumises au vote les attributions de subvention, dans la limite des crédits disponibles fixés lors du vote du budget primitif 2022.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

→ **DECIDE** d'attribuer les subventions suivantes :

Association	Evènement	Proposition commission
<b>U.S. Valmontoise</b>	Célébration du centenaire du Club - Exposition de photos	300€
<b>Rugby Club Matheysin</b>	Initiation au rugby scolaire sur le territoire de la CCM	200€
<b>Entente Sportive Bouliste Matheysine</b>	Concours national de boule lyonnaise	250€
<b>La Cordée des Larmuses</b>	Stages de découverte de l'escalade	200€
<b>Club sportif de la Matheysine</b>	A la rencontre du Sport-Boules	250€
<b>Association sportive du Collège du Vallon des Mottes</b>	Trail du collège du Vallon des Mottes - Projet Montagne	250€

Une demande de l'US Valmontoise portant sur le même évènement a été étudiée également en commission Culture. Il est proposé de maintenir la subvention proposée par la commission Sport.

### 10.2 Nouveaux ambassadeurs Terre de Jeux

Deux nouveaux ambassadeurs sont venus renforcer l'équipe Terre de Jeux de la CCM présentée lors du dernier conseil communautaire, soit un total de 9 sportifs de haut niveau pour porter les couleurs de notre territoire :

- **Kévin SIBILLE**, 31 ans, Champion de Moto-vitesse : Vice-champion au championnat Ultimate Cup, Championnat de France Superbike FSBK en catégorie 600 ;
- **Flore FELTRIN**, 14 ans, judoka et arbitre minime : Première du Critérium départemental benjamins dans le cadre de la Coupe du jeune arbitre catégorie minime, nommée arbitre titulaire de l'équipe de l'Isère pour la coupe de France de judo par équipe.

### 10.3 Exposition « Alpes Françaises Terre Olympique »

La Matheysine devient la « capitale » des Alpes olympiques le temps d'une exposition !

L'Exposition « Alpes Françaises Terre Olympique » s'installe à la CCM à partir du mois de novembre et jusqu'en juillet 2023, et rend hommage à l'olympisme en revisitant les trois éditions des Jeux Olympiques d'Hiver du XXe Siècle, à travers une exposition qui est installée au sein des locaux de la Communauté de Communes de la Matheysine autour des 3 valeurs de l'olympisme, l'excellence, l'amitié et le respect.

Des actions en transversalité (sport, éducation, culture tourisme) seront mises en œuvre en direction de différents publics : habitants, sportifs, élèves, clubs, etc. Des visites guidées, des échanges, des rencontres en perspective ... tout un programme à construire.

Départ de Murielle GIRAUD (pouvoir à Jean-Pierre CURT).

## 11 CULTURE & PATRIMOINE

Présentation par Marie-Claire DECHAUX :

### 11.1 Attributions de subvention

Sur proposition de la commission Culture et Patrimoine réunie le 26 octobre dernier, sont soumises au vote les attributions de subvention, dans la limite des crédits disponibles fixés lors du vote du budget primitif 2022. Pour rappel, l'enveloppe de la commission en 2022 a été fixée à 10 000€.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

→ **DECIDE** d'attribuer les subventions suivantes :

Association	Evènement	Proposition commission
<b>Comité du Souvenir Français Valbonnais - La Mure</b>	Achat d'un drapeau d'association + Mise en place d'un mât aux couleurs de la stèle de la Cluse sur la commune d'Entraigues	300 €
<b>Association Chantelouve d'Hier et d'Aujourd'hui</b>	2 concerts sur le thème du colportage et des colporteurs	500 €
<b>Association Les Amis de la Chorale de La Mure</b>	La Chorale de La Mure invite la Chorale Slavzik pour un Concert Cosmopolite	250 €
<b>Association Cinéma Rencontre à La Salette</b>	Projet de Développement du Festival Cinéma-Rencontre La Salette	200 €
<b>Puits'Art</b>	"Retrouver les Mineurs" lors des journées du Patrimoine 2022	300 €
<b>Matheysic</b>	Concert Novedjango	600 €

Départ de Martine SIMONNET (vote à Liliane CORNU)

### 11.2 CTEAC : programmation 22-23 & prochaine résidence

Depuis 2015, la Communauté de Communes de la Matheysine est engagée dans une politique partenariale d'éducation artistique et culturelle, avec l'Etat, la Région Auvergne Rhône-Alpes, le Département de l'Isère et la CAF de l'Isère.

Cette politique contribue à favoriser l'exercice des droits culturels, en développant un égal accès aux arts et la participation de tous à la vie artistique et culturelle du territoire de la Communauté de Communes de la Matheysine. Ce territoire se caractérise par :

- L'éloignement géographique d'une large partie des habitants des lieux de pratique et de diffusion artistique ;
- Une certaine précarité économique et sociale ;
- Un tissu culturel associatif important et dynamique mais éparpillé ;

- Des équipements culturels structurants, qui rayonnent au-delà de leur commune d'implantation : la Médiathèque La Maticena et son réseau intercommunal de lecture publique La Mure Cinéma Théâtre, l'Ecole de musique de La Mure, Le Musée Matheysin, la Mine-Image et la Maison Messiaen.

Pour rappel, la CTEAC a pour objectif opérationnel de favoriser des parcours d'éducation artistique et culturelle sur tous les temps de la vie, en priorité pour les enfants et les jeunes, sur tout le territoire et dans les domaines de la lecture publique, du spectacle vivant et du cinéma, de la musique et du patrimoine.

Convaincus de la valeur de cette démarche partenariale et de l'intérêt de poursuivre le travail mené, les partenaires ont signé une troisième Convention (2022-2025) en juillet 2022.

La programmation prévisionnelle 2022-2023 comprend les actions suivantes :

- Résidence-actions Danse avec la Cie Malka (2<sup>ème</sup> année) ;
- De l'illustration aux images animées : projet du Réseau de lecture publique Maticena impliquant 3 classes de primaire, l'IME et 3 bibliothèques du réseau et la Maticena ;
- Jeux photographiques (2<sup>ème</sup> année) : projet d'éducation à l'image en direction de 12 classes du territoire, en partenariat avec le Musée Matheysin ;
- Projet théâtre EMALA : ateliers théâtre en partenariat avec l'EMALA, impliquant les écoles de Prunières, Saint-Laurent-en-Beaumont et Pierre-Châtel, et complétés par des ateliers adultes ;
- L'art et la manière (2<sup>ème</sup> année) : 4 stages tout public avec deux artistes plasticiens
- Liaison écoles-collège, en lien avec un spectacle programmé au Ciné-théâtre
- Trois projets portés par La Mure Cinéma Théâtre :
- Ateliers de programmation de court-métrages pour adolescents
- Stage de réalisation pendant le festival Plein Les Yeux
- Y'a de la voix : atelier chant avec le Grille-Pain

Le budget prévisionnel de la programmation 2022-2023 s'élève à 77 243 €, dont 31 894 € pour la Résidence et 20 900 € pour la coordination de la CTEAC. Le besoin de cofinancement s'élève à 55 455 €.

Les aides attendues sont :

- DRAC – Etat : 30 000 € (auxquels s'ajoutent 1 000 € de reliquat 2022)
- Région Auvergne-Rhône-Alpes : 7 000 €
- Département de l'Isère : 7 500 €
- CAF de l'Isère : 9 500 € (auxquels s'ajoutent 455 € de reliquat 2022)

La CTEAC prévoit une programmation de qualité, avec un projet de plus de 120 000€ (financements extérieurs) sur des événements culturels.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ➔ **VALIDE** la programmation 2022/2023 et le plan de financement ;
- ➔ **SOLLICITE** les subventions les plus élevées possibles ;
- ➔ **AUTORISE** Mme la Présidente à signer tous les documents inhérents à cette décision.

## 12 SENTIERS DE RANDONNEES & FORET

Présentation par Emmanuel SERRE :

### 12.1 Attribution de subvention – Forestivités

L'association Mémoire battante est installée sur Valjouffrey depuis plusieurs années pour inventorier et favoriser la préservation des savoirs et savoir-faire paysans locaux, et ainsi préserver le patrimoine matériel, immatériel et naturel de la vallée.

#### Projet : La journée des Forestivités à Valjouffrey :

Journée dédiée à la découverte du milieu forestier et de son exploitation, accompagnée par des professionnels et passionnés du bois. Cette journée a été montée en partenariat par la CCM et Mémoire Battante, et en accord avec la commune de Valjouffrey.

Pour l'organisation de cette journée, il est proposé d'attribuer une subvention de 300 € à l'association Mémoire Battante.

Il souhaite remercier la commune de Valjouffrey pour son accueil et la mise à disposition de ses locaux.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ➔ **ATTRIBUE** une subvention de 300 € à l'association Mémoire Battante ;
- ➔ **AUTORISE** Mme la Présidente à signer tous les documents inhérents à cette décision.

## 13 ENVIRONNEMENT, DEVELOPPEMENT DURABLE & GEMAPI

Présentation par Maryse BARTHELEMI :

### 13.1 Grand cycle de l'Eau – Commission Locale de l'Eau : conventionnement avec la structure porteuse

La Commission Locale de l'Eau (CLE) du Drac et de la Romanche est en charge de l'élaboration et de la mise en œuvre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Drac et de la Romanche. Il s'agit d'un outil qui permet de définir les règles pour une bonne gestion de la ressource en eau sur notre territoire à 10-15 ans. Le SAGE a été approuvé le 15 février 2019 par les Préfets de l'Isère, de Savoie et des Hautes Alpes.

Il est nécessaire d'adopter pour l'année 2022 la convention financière liant la CLE, Grenoble Alpes Métropole (qui assure le portage administratif de la CLE) et la Communauté de Communes de la Matheysine.

Pour mémoire, le montant de la participation reste identique aux années précédentes soit 4 000 €.

Marie-Noëlle BATTISTEL ne prend pas part au vote.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré, à l'unanimité, moins 1 NPPV :

- ➔ **VALIDE** les termes de la convention contractualisant les engagements de chacun et la participation financière d'un montant de 4 000 € ;
- ➔ **AUTORISE** Mme la Présidente à signer la convention et tous les documents inhérents à cette décision.

Présentation par Fabien MULYK

### 14.1 Abattoir intercommunal de la Matheysine

#### 14.1.1 ICPE : autorisation

La société SICORBIAA a déposé une demande d'autorisation environnementale au titre des installations classées pour l'environnement en vue de mettre à jour l'activité des capacités d'abattage et de production de l'établissement situé sur la commune de La Mure.

Par arrêté préfectoral\_DDPP-IC-2022-10-06, une participation du public par voie électronique sur le projet susvisé, d'une durée de 31 jours, est prescrite du 14 novembre 2022 au 14 décembre 2022 inclus.

**Conformément à l'article R181-38 du code de l'Environnement, il appartient à l'assemblée délibérante de donner son avis sur la demande d'autorisation environnementale**, étant précisé que ne peuvent être pris en considération que les avis formulés dans les 15 jours suivant la clôture de la participation du public par voie électronique.

Par ailleurs, les communes de La Motte d'Aveillans, Nantes-en-Rattier, Pierre-Châtel, Prunières, Saint-Honoré Sousville, Susville, se trouvent dans le rayon d'affichage prévu par la législation des installations classées.

Le conseil communautaire est invité à se prononcer favorablement sur cette demande d'autorisation, et à autoriser Mme la Présidente à signer tous les documents afférents

Monsieur Jean-Pierre Curt ne prend pas part au vote.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré, à l'unanimité, moins 1 NPPV :

- ➔ **SE PRONONCE FAVORABLEMENT** à la demande d'autorisation environnementale déposée pour le compte de l'abattoir intercommunal de la Matheysine.

#### 14.1.2 Prolongation de la convention de délégation de service public

L'Assemblée délibérante, en séance le 7 juillet dernier, a adopté le principe de renouvellement d'une convention de délégation de service public pour la gestion de l'abattoir intercommunal.

Cependant la convention initiale arrive à son terme (novembre 2022) avant la mise en place de la nouvelle qui est en attente de la réunion de la commission d'attribution.

Il est donc proposé au Conseil communautaire de prolonger **la durée contractuelle prévue dans l'article 1er de la délégation de service public, par la modification dudit article 1er, en stipulant une durée supplémentaire de 6 mois, soit jusqu'au 18 mai 2023**, afin de permettre la continuité de la mission de service public.

Monsieur Jean-Pierre Curt ne prend pas part au vote.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré, à l'unanimité, moins 1 NPPV :

- ➔ **AUTORISE** la prolongation de la convention pour une durée de 6 mois, soit jusqu'au 18 mai 2023 ;
- ➔ **AUTORISE** Mme la Présidente à engager les démarches nécessaires et à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

## 14.2 SYMBHI : labellisation EPAGE

Le SYMBHI arrive désormais à une forme de maturité concernant son périmètre et sa mise place. Début 2022, le syndicat a demandé à l'Etat sa reconnaissance relative au label « Etablissement public d'aménagement et de gestion de l'eau EPAGE » par un vote à l'unanimité du conseil syndical.

L'obtention de ce label servira à reconnaître le rôle du SYMBHI comme acteur majeur de la gestion des rivières et milieux associés, légitimer les appels de fonds auprès de l'Agence de l'Eau et de l'Etat et permettre juridiquement l'adhésion du SYMBHI au futur Etablissement public territorial de bassin (EPTB) rassemblant les territoires de Savoie, Hautes-Alpes, Isère et Drôme concernés par la rivière Isère et ses affluents.

Cette évolution se fera dans le cadre des moyens actuels du SYMBHI et ne nécessite qu'une modification statutaire marginale consistant uniquement à inscrire l'obtention du label dans le préambule et l'article 1<sup>er</sup>. Cela n'emportera aucun élément nouveau vis-à-vis des collectivités membres : même fonctionnement statutaire et juridique, même fonctionnement financier.

Le Préfet Coordonnateur de bassin et le Comité de bassin Rhône-Méditerranée, après instruction favorable du dossier par la DREAL et la DDT, ont donné leur avis favorable pour la labellisation EPAGE du SYMBHI (cf. documents joints). Les deux Commissions locales de l'eau (CLE) Drac-Romanche et Bas Dauphiné-Plaine de Valence ont également rendu des avis favorables.

L'Assemblée délibérante est invitée à délivrer son avis sur la transformation du syndicat en EPAGE :

- En approuvant le principe de transformation du SYMBHI en EPAGE et les modifications statutaires qui en découlent
- En validant le projet de modification des statuts du SYMBHI visant à intégrer la qualité d'Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion de l'Eau

Monsieur Fabien Mulyk ne prend pas part au vote.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré, à l'unanimité, moins 1 NPPV :

- ➔ **APPROUVE** le principe de transformation du Syndicat Mixte des Bassins Hydrauliques de l'Isère en Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion de l'eau ;
- ➔ **VALIDE** le projet de modification des statuts du SYMBHI visant à intégrer la qualité d'Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion de l'Eau
- ➔ **AUTORISE** Mme la Présidente à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

## 14.3 Tichodrome – centre de sauvegarde de la saune sauvage

Le Tichodrome est le seul centre de sauvegarde de la faune sauvage en Isère. Il accueille chaque année 1 800 à 2 000 animaux sauvages, blessés ou mis en difficulté très majoritairement à cause des activités humaines. Seule structure légale du département de l'Isère et ouverte 7 jours/7, 365 jours par an depuis juillet 2011, le Tichodrome a reçu 1 810 animaux en 2021, et plus de 5 500 appels, provenant de tout le département isérois (350 communes concernées). Comme chacun doit en prendre conscience, l'Homme et ses activités ont un impact bien réel et important sur la faune sauvage : changement climatique, modification des habitats, impact des activités et structures humaines, sans oublier une cause majeure d'accueil en centres de soins : la prédation par les chats domestiques qui blessent ou tuent de très nombreux animaux chaque année. Les oiseaux et mammifères, victimes de nos activités et de leurs conséquences, sont pris en charge au Tichodrome pour être soignés puis relâchés dans la nature, si leur état le permet. Le coût moyen de cette prise en charge est de 80 à 100 € par animal.

La conjonction des paramètres : augmentation significative des animaux accueillis, diminution drastique des possibilités d'emplois aidés et diminution des ressources propres via les dons et adhésions, présente un important

risque financier pour le Tichodrome qui doit se préparer à une augmentation significative de ses charges de fonctionnement en 2023.

Le soutien de partenaires publics et privés est sollicité, pour 2023, à hauteur de 1,5 centime d'euro par habitant.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ➔ **APPROUVE** la participation financière au Tichodrome à compter de l'exercice comptable 2023 ;
- ➔ **AUTORISE** Mme la Présidente à engager les démarches nécessaires et à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

#### **14.4 Convention avec le GDS pour la destruction des nids de frelons asiatiques**

Des nids ont été découverts en Matheysine, à la Motte d'Aveillans, St Théoffrey, Oris en Rattier, Laffrey, La Motte St Martin, liste non exhaustive... Il est peut-être encore temps de contrer la colonisation en agissant rapidement tant que la population de frelons asiatiques n'est pas stabilisée.

Aussi il est proposé une convention avec le GDS, plafonnée à **1 000 € pour la CCM**, qui permettra en co-financement des aides du Département de l'Isère (50%) de faire face à ce front de colonisation, participation calibrée pour le traitement d'**environ 10 nids**.

Les signalements de nids de frelons asiatiques et les demandes d'informations sont à adresser directement à la société :

**GDS Isère**

**Adresse postale : 145 Espace Trois Fontaines - 38140 Rives**

**Tel: 09 74 50 85 85 - Mail : gds38@reseaugds.com**

Monsieur Jean-Pierre Curt ne prend pas part au vote.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré, à l'unanimité, moins 1 NPPV :

- ➔ **APPROUVE** le partenariat avec le Centre GDS par voie de convention pour la destruction de nids de frelons asiatiques ;
- ➔ **AUTORISE** Mme la Présidente à engager les démarches nécessaires et à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

## **15 ENFANCE & JEUNESSE**

Présentation par Angélique ROSSI :

### **15.1 Attribution d'une subvention aux Accueils de Loisirs sans Hébergement**

Il est proposé d'octroyer les subventions liées à l'activité N-1 des accueils de loisirs sans hébergement du territoire. Dans la limite de l'enveloppe financière affectée, la répartition est établie sur la base des heures réalisées et déclarées à la CAF de l'Isère.

	<b>% DE L'ENVELOPPE</b>	<b>SUB 2021/VERSEE 2022</b>
<b>MPT</b>	<b>19%</b>	<b>4 534,24</b>
<b>SCEV</b>	<b>32%</b>	<b>7 802,79</b>

<b>FPT</b>	<b>19%</b>	<b>4 670,41</b>
<b>EMAJ</b>	<b>30%</b>	<b>7 356,56</b>
<b>TOTAL</b>	<b>100%</b>	<b>24 364,00</b>

Des précisions sont à apporter concernant la SCEV puisque la situation de cette association est en évolution. Un mail a été reçu à la CCM annonçant la liquidation de l'association. La CCM a pris attache auprès de la Directrice pour disposer de plus d'éléments et pour la suite à donner à ce sujet.

En attendant, il est proposé de maintenir la subvention au regard de l'activité 2021, si la CCM doit verser les fonds ; dans le cas contraire, les fonds seront réintégré à l'enveloppe de la commission.

**Coraline SAURAT** précise qu'un courrier va partir, signé par la CCM, la CAF et le Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES), à l'attention de la Présidente de la SCEV pour disposer des éléments sur la situation. Si une dissolution est lancée, il y aurait des liquidateurs et une répartition des biens ? Les élus n'ont accès à aucune information pour le moment. Les membres du Conseil d'Administration n'ont pas tous été convoqués à l'Assemblée Générale Extraordinaire prononçant la dissolution et vont donc solliciter les services de l'État.

**Emile BUCH** est désolé pour cette structure essentielle sur le territoire. Concernant la MPT, la commune soutient cette structure et remercie les communes qui participent à son fonctionnement.

**Coraline SAURAT** précise que cette situation avec les seules structures existantes sans la SCEV ne peut fonctionner pour répondre à la demande : un travail de réflexion devra être engagé par la Convention Territoriale Globale. La CAF demande de travailler la coordination des structures. Un groupe de travail va être constitué pour travailler le sujet, et invite les élus, pas seulement ceux disposant de structures, à s'investir dans cette instance.

**Marie-Noëlle BATTISTEL** remercie pour l'initiative de ce courrier. Elle insiste sur le fait de ne disposer que d'informations brutales et partielles, sans que la moitié des membres n'aient été conviés à l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'association. Certaines communes sont membres et n'ont pas été conviées, elles vont solliciter également des éléments d'information.

Angélique ROSSI : Cette situation démontre qu'une association est fragile et peut fermer du jour au lendemain sur un secteur jeunesse pourtant en forte demande.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

➔ **DECIDE** d'attribuer les subventions suivantes aux ALSH sur l'exercice comptable 2022 ;

<b>ALSH</b>	<b>Heures réalisées déclarées N-1</b>	<b>Subvention proratisée</b>
<b>Maison Pour Tous Susville</b>	9 257	4 534.24
<b>SCEV</b>	15 930	7 802.79
<b>Foyer Pour Tous La Motte d'Aveillans</b>	9 535	4 670.41
<b>EMAJ La Mure</b>	15 019	7 356.56

## 15.2 Subventions pour la crèche communale de La Mure « Des Roses et des Choux »

En séance du dernier conseil communautaire, par délibération n° 124-22, il a été attribué des subventions de fonctionnement pour la crèche communale de la Mure.

Rappel du contexte :

Avant la prise de compétence « Petite enfance », la Communauté de Communes de la Matheysine apportait son concours financier aux EAJE (Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant) du territoire – structures associatives, intercommunale ou municipale.

Ce mécanisme a cessé pour les structures relevant de la compétence intercommunale.

La Ville de La Mure sollicite le maintien de l'aide apportée à sa structure, à compter de 2019 - Paiement N sur gestion N-1 pour 2019-2020-2021 – demande de rattrapage – démarche non effectuée sur l'exercice concerné.

Cependant, l'aide calculée (heures réalisées) pour les différents exercices se révèle erronée.

Il est proposé d'annuler la précédente décision et de fixer le nouveau montant défini pour les différents exercices calculé sur la base définie (part fixe à la structure – contribution à la place/activité).

	Heures réalisées	Base 10cts/heure	Base fixe EAJE	Base fixe par place	Subvention attribuée
<b>Année 2019</b>	28 309	2 830,90	10 000,00	2 000,00	14 830,90
<b>Année 2020</b>	21 351	2 135,10	10 000,00	2 000,00	14 135,10
<b>Année 2021</b>	27 597	2 759,70	10 000,00	2 000,00	14 759,70
					<b>43 725,70</b>

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ➔ **ATTRIBUE** les subventions par exercice concerné à la ville de La Mure pour le fonctionnement de la crèche communale ;
- ➔ **AUTORISE** Madame la Présidente à engager les démarches nécessaires et à signer tout document afférent à cette décision.

**Eric BONNIER** remercie l'assemblée pour le réajustement de la subvention.

## 16 ECONOMIE & EMPLOI

Présentation par Eric BONNIER :

### 16.1 Aide aux entreprises : convention Région-Intercommunalité

Il est proposé à la CCM de renouveler et d'actualiser la convention cadre avec la Région relative aux aides auprès des entreprises. Pour mémoire, la première convention cadre a été validée en conseil communautaire du 9 avril 2018. Cette convention permet à la Région, aux communes, à leurs groupements, et aux métropoles d'intervenir de manière coordonnée et complémentaire en matière d'aides auprès des entreprises en s'inscrivant dans le Schéma Régional de Développement Économique d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII).

#### a) Les principales orientations de la stratégie économique de la Région Auvergne-Rhône-Alpes dans le SRDEII :

La Région Auvergne-Rhône-Alpes a souhaité porter une politique économique permettant de conforter sa position de 1<sup>ère</sup> région industrielle de France. La politique économique régionale s'articule autour de 4 axes stratégiques :

- Renforcer la souveraineté industrielle, technologique et les savoir-faire ;
- Soutenir le développement d'un écosystème innovant ;
- Renforcer l'attractivité et un développement équilibré du territoire ;
- Développer une offre des entreprises complète, personnalisée et visible.

**b) Les principales orientations de l'action économique de la CCM en compatibilité avec le SRDEII**

- Soutenir le développement économique et la création d'emplois en Matheysine.

La Région est seule compétente pour définir les régimes d'aides et octroyer des aides aux entreprises en faveur de la création ou de l'extension d'activités économiques. Les communes ou leurs groupements peuvent participer au financement de ces aides et régimes d'aide dans un cadre conventionnel, y compris les aides aux entreprises en difficulté. La Région peut leur déléguer l'octroi de ces aides.

En signant cette convention, la CCM pourra intervenir, comme par le passé, de la manière suivante :

- **Subventions :**

En abondement aux programmes LEADER (programme en cours et à venir)

En abondement au programme Régional « Aide aux investissements pour le commerce de proximité - financer mon investissement – commerce et artisanat »

- **Mise à disposition gratuite de personnel :**

Aide à la création, à la reprise, au développement d'entreprises – Prêts d'honneurs portés par l'association : Agence pour le Développement de la Matheysine (ADM)

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

→ **VALIDE** les termes de la convention contractualisant les engagements de chacun ;

→ **AUTORISE** Madame la Présidente à signer la convention et tous les documents inhérents à cette décision.

## 17 AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, URBANISME & LOGEMENT

Présentation par Franck GONNORD

### 17.1 Information service ADS

La réunion annuelle d'échanges entre le service commun d'instruction des autorisations d'urbanisme de la Communauté de communes (service ADS) et les communes se tiendra le mardi 22 novembre prochain de 14h à 16h à la Communauté de communes (hémicycle Fabrice Marchiol – rez de jardin).

Cette réunion s'adresse aux Maires et aux personnels administratifs.

L'ordre du jour est le suivant :

- Bilan année 2022 (quantitatif et qualitatif, point sur les formations)
- Rappels sur la Saisine par voie électronique & Point d'étape sur la dématérialisation de l'instruction
- Fonctionnement pétitionnaires / communes / service ADS en mode dématérialisé (notamment présentation des dernières fonctionnalités du logiciel)
- Point rapide sur les nouveaux formulaires CERFA
- Réforme de la taxe d'aménagement (uniquement la partie ayant une incidence sur l'instruction ADS)

## 18 EAU & ASSAINISSEMENT

## 19 QUESTIONS DIVERSES

### Calendrier des instances

- 🗨 (Conférence des maires le 28 novembre 2022 à 18h30 CCM annulée)
- 🗨 Réunion d'informations Alpe du Grand Serre le 30 novembre 2022 à 18h00  
Cette réunion est réservée aux élus locaux des communes membres de la Communauté de Communes de la Matheysine
- 🗨 Conseil communautaire le 15 décembre 2022 à 18h30 CCM

**Gilbert MAUGIRON** signale que des administrés s'interrogent sur des projets de centrales villageoises photovoltaïques. Ce type de centrale semble commencer à émerger dans le Département. Cela peut être intéressant à creuser au niveau de la CCM.

**Coraline SAURAT** demande la transmission des informations dont dispose Valbonnais pour pouvoir commencer à travailler sur le sujet.

-- FIN DE SEANCE --

### Procès-verbal adopté en Conseil communautaire du 15 décembre 2022 à Susville :

Le secrétaire de séance,  
**Jean-Michel BRUGNERA**

La Présidente de la CCM,  
**Coraline SAURAT**